

**ASSEMBLEE NATIONALE**10 décembre 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2470)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par  
Mmes Génisson, Lignières-Cassou, David, Carrillon-Couvreur, Hoffman-Rispal,  
MM. Le Garrec, Liebgott, Vidalies  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 15**

I. – Dans le I de cet article, substituer aux mots :

« en favorisant un accès équilibré »,

les mots :

« en assurant un égal accès ».

II. – En conséquence, dans le 1° du II de cet article, substituer aux mots :

« un équilibre »,

les mots :

« un égal accès ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle. Il s'agit plus d'assurer un égal accès des femmes et des hommes dans les différentes filières de la formation professionnelle et de l'apprentissage et quelque soient ces filières.